



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N°2020-086

OBJET : DM 4 décisions modificatives budgétaires

En exercice : 23

Membres  
Présents(s) : 21

Pouvoir(s) : 1  
Absent(s) : 2

Votes  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le quatorze décembre deux mille vingt à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en la commune de Saint-Georges-sur-Baulche, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VELLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne-Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membres absent(s) :

Nicolas PERROUD, Aurore BAUGE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Secrétaire de séance :

Richard FAURE

Budget Général : DM 4

DM 4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-165-71 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2041582-358-814 : ECLAIRAGE PUBLIC	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>12 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>13 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>13 000.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le budget supplémentaire, corrigé par les DM1, DM2 et DM 3, étant en suréquilibre de + 449 158.52 € en recette d'investissement, il est possible d'ajouter une nouvelle dépense de 13 000 €.

Le budget reste par conséquent en suréquilibre de + 436 158.52 € en recette.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte ces décisions modificatives budgétaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

Le 14 décembre 2020

Christiane LEPEIRE  
Maire de Saint Georges sur Baulche



Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le 15/12/2020

ID : 089-218903466-20201214-2020\_086-DE